



Horaires d'ouverture des services administratifs
Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00
Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h00

Service Urbanisme

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE
SALAZIE SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE**

La Commune de Salazie a reçu une candidature spontanée pour la **vente de fruits et légumes sur étalage**, sur le domaine public communal à savoir partie du **parking communal** situé dans l'angle de la **rue Georges Pompidou à Salazie et de la route de Bois de Pomme**, parcelle référencée au cadastre **AM 172**.

Cadre Juridique :

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Commune pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

- L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

- Délibération du Conseil Municipal n° 43/2011 relatif à la modification du montant de la redevance de certaines occupations du domaine public.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

La mise à disposition d'un emplacement est assujettie au paiement du droit de place fixé par délibération municipale et révisable.

1, Place Théodore Simonette 97433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00; Fax : 02 62 47 60 06; Courriel : infos@ville-salazie.fr

www.ville-salazie.fr



Description des emplacements et conditions d'exploitation :

Objet de l'occupation : **Vente de fruits et légumes sur étalage ;**

Nature de l'activité proposée : **Commerciale ;**

Durée de l'occupation : **1 an ;**

Surface occupée : **2 chapiteaux de 9 m² soit 18 m²**

Période d'occupation : **A compter du 15 juin 2022 jusqu'au 14 juin 2023 ;**

- Horaires : **De 6h00 à 18h00 maximum du lundi au dimanche ;
De 6h00 à 13h00 maximum le vendredi ;**

- Montant : **0,35 € /jour / m² ;**

Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant.

Dossier de candidature :

Le candidat est tenu de fournir un dossier complet, avec les pièces jointes demandées ci-dessous :

- Imprimé de demande permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'entreprendre des travaux - CERFA n° 14023 (à retirer sur le site de la mairie ou au Service Urbanisme, ou sur le lien <https://ville-salazie.fr/>).
- Copie de la police d'assurance en cours de validité ;
- Copie de la déclaration d'exploitant agricole ou Kbis ;
- Copie d'une pièce d'identité du candidat.

Date de dépôt de dossier de candidature :

Les dossiers devront être déposés au plus tard le **10 juin 2022** à l'adresse ci-dessous :

**Mairie de Salazie
1 place Théodore Simonette
97433 Salazie**

Toute proposition reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

L'exploitant retenu en sera informé par courrier, mail ou téléphone et sera invité à signer l'arrêté portant l'autorisation d'occupation du domaine public. Pour les demandes non retenues, un courrier leur sera adressé, aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

1, Place Théodore Simonette 97433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00; Fax : 02 62 47 60 06; Courriel : infos@ville-salazie.fr

www.ville-salazie.fr



Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site : 10 %
- Types de produits mise en vente : 30%
- Circuit d'approvisionnement : 20 %
- Qualité des produits : 30%
- Prix pratiqués : 10%

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Commune de Salazie (<https://ville-salazie.fr/>), et restera en ligne jusqu'au 10 juin 2022.

A Salazie, le 25 MAI 2022

Pour le Maire et p.o. :
L'Adjoint Délégué,


Y. MAILLOT


1, Place Théodore Simonette 97433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00; Fax : 02 62 47 60 06; Courriel : infos@ville-salazie.fr

www.ville-salazie.fr

